

Politique de gouverne – Conseil d'éducation du DSFNO

Catégorie : 2 – Liens entre le Conseil et la direction générale
Numéro : 2.2
Titre : Évaluation du rendement de la direction générale
Adoptée : 13 juin 2006
Révisée : 10 février 2026

Page 1 de 1

Énoncé de la politique :

Le Conseil évalue le rendement de la direction générale en fonction de l'atteinte des résultats visés par les politiques sur les Fins et du respect des limites imposées à la direction générale.

À cette fin, le Conseil :

- 2.2.1 S'assure que les politiques qu'il a adoptées sont appliquées de façon conforme;
- 2.2.2 Met sur pied, en septembre, un comité d'évaluation composé de trois (3) conseillers, incluant la présidence du Conseil, chargé de définir les données et les méthodes d'évaluation;
- 2.2.3 Évalue le rendement de la direction générale selon une interprétation raisonnable des politiques du Conseil et les progrès réalisés quant aux Fins;
- 2.2.4 Remet à la direction générale un rapport formel d'évaluation en mai de chaque année.